



HAL
open science

Se situer au “ pays de nulle part ”. La positionnalité en tension dans l’environnement multilingue de la zone d’attente

Maxime Maréchal

► To cite this version:

Maxime Maréchal. Se situer au “ pays de nulle part ”. La positionnalité en tension dans l’environnement multilingue de la zone d’attente. e-migrinter, 2022, Étudier les migrations internationales sous le prisme de la tension: dominations, résistances, réflexivité, 23, 10.4000/e-migrinter.3058 . hal-03906726

HAL Id: hal-03906726

<https://hal.science/hal-03906726>

Submitted on 19 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



e-Migrinter

23 | 2022

Étudier les migrations internationales sous le prisme
de la tension : dominations, résistances, réflexivité

Se situer au « pays de nulle part ». La positionnalité en tension dans l'environnement multilingue de la zone d'attente

Maxime Maréchal



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/3058>

ISSN : 1961-9685

Éditeur

UMR 7301 - Migrinter

Référence électronique

Maxime Maréchal, « Se situer au « pays de nulle part ». La positionnalité en tension dans l'environnement multilingue de la zone d'attente », *e-Migrinter* [En ligne], 23 | 2022, mis en ligne le 06 décembre 2022, consulté le 15 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/3058>

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2022.

Tous droits réservés

Se situer au « pays de nulle part ». La positionnalité en tension dans l'environnement multilingue de la zone d'attente

Maxime Maréchal

Introduction

Monsieur K. se présente à la permanence pour connaître ses possibilités de recours contre la décision du juge des libertés et de la détention prolongeant son maintien en zone d'attente. Refusant de déposer une demande d'admission sur le territoire au titre de l'asile, il manifeste son incompréhension face à la situation dans laquelle il se trouve. Empêché d'accéder au territoire français, privé de liberté, menacé d'être rapidement renvoyé au Burkina-Faso, Monsieur K. m'explique qu'il est instituteur et qu'il a dépensé toutes ses économies pour financer ce voyage en France. Alors que nous poursuivons la conversation, il me demande mon nom. Entendant « Maréchal », il évoque le maréchal Pétain, et souligne que, lorsque ce dernier était au pouvoir, « la France avait perdu une bataille mais pas la guerre », car de Gaulle était alors chef de la France libre. Très fatigué et anxieux, il dit une nouvelle fois à quel point sa situation lui paraît inconcevable et inacceptable, soulignant que la France devrait accueillir les descendants des soldats des contingents coloniaux comme si elle était leur « deuxième pays ». Alors qu'il s'appête à quitter le bureau, et face à mes tentatives de le reconforter, Monsieur K. dit : « Si tu viens voir la Ville Lumière, parce que c'est comme ça qu'on appelle Paris, et que tu te retrouves dans le noir, tu ne peux pas être bien ».¹

- ¹ C'est dans le « noir » de la zone d'attente que se retrouve Monsieur K. lors de notre rencontre, à savoir dans un dispositif de blocage des étrangers dont l'entrée sur le territoire français a été refusée, et de leur privation de liberté en vue de leur « réacheminement » vers leur lieu de provenance – ou, sous certaines conditions, de leur admission. Déployée sur le sol français², elle place les personnes « maintenues³ » dans une situation « d'exclusion extra-territoriale » (Maillet, 2020) qui, en plus de les invisibiliser, les place dans un régime juridique dégradé par rapport à celui qui prévaut

sur le territoire⁴. La zone d'attente est ainsi le dernier « mécanisme de non-entrée » sur le territoire (Maillet, 2020) quand tous les autres procédés en amont ont échoué⁵.

- 2 Cette situation frontalière suscite de multiples formes de tension, qui créent des conditions particulières de recherche en et sur la zone d'attente. En effet, comme dans d'autres « espaces occultés » à la frontière, les chercheur·se·s s'y confrontent à des défis considérables, à la fois pratiques, méthodologiques, et éthiques (Maillet *et al.*, 2017). L'accès de la zone d'attente leur étant très rarement accordé, ils et elles passent souvent, pour y pénétrer, par l'affiliation à une association humanitaire habilitée par le ministère de l'Intérieur⁶. Les ambiguïtés de l'action associative vis-à-vis des politiques publiques de l'immigration et de l'asile (Hamidi, 2017) y sont donc particulièrement fortes, en particulier du fait de son isomorphisme vis-à-vis des catégories et procédures administratives (D'Halluin-Mabillot, 2012). Les ambiguïtés du positionnement du ou de la chercheur·se en terrain militant (Broqua, 2009) sont ainsi accrues par le cadre associatif de lutte, sur le terrain du droit, contre l'action étatique en matière de répression des personnes étrangères (Israël, 2003). Dès lors, comme l'a montré Chowra Makaremi à travers ses propres travaux menés en tant que bénévole à l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers)⁷ en zone d'attente, la « question de recherche [...] s'inscrit en tension avec des relations de pouvoir qui déterminent ses conditions sociales de production et son usage » (Makaremi, 2008 :181).
- 3 Cette tension inhérente à la situation du ou de la chercheur·se vis-à-vis de la réalité sur laquelle porte son questionnement est certes une question fondamentale et ancienne des sciences sociales attentives à la réflexivité. Mais elle acquiert une importance d'autant plus cruciale dans les rencontres avec des personnes qui, notamment en situation de demande d'asile, sont soumises à l'injonction de se raconter, car « l'ethnographe peut se trouver lui-même reproduire les gestes et les mots des institutions qui exercent un contrôle sur ces personnes » (Fassin, 2008, 11). La positionnalité du·de la chercheur·se (Benjamin *et al.*, 2019) doit donc être interrogée à l'aune de son engagement militant via l'intervention associative, dans un espace de privation de liberté où l'action passe par la contestation sur le plan du droit, mais aussi à partir des « mots » qu'il ou elle est ainsi amenée à employer.
- 4 C'est ce que signale la situation décrite en ouverture : en entendant mon nom, Monsieur K. évoque l'histoire impériale française en Afrique au moment de la Seconde Guerre mondiale, puis situe son propre enfermement en zone d'attente dans cette continuité coloniale. Dans la « consubstantialité » des rapports sociaux ainsi actualisés (Kergoat, 2011), une dimension m'apparaît d'autant plus centrale qu'elle semble avoir été peu abordée par les recherches sur la zone d'attente : nous communiquons en français. La notion de consubstantialité – qui ne présume pas nécessairement d'une critique de celle d'intersectionnalité (Dorlin, 2022), les deux termes pouvant être mobilisés dans une même recherche (Viveros Vigoya, 2018) – vise ici à questionner la dimension langagière de l'agencement des rapports sociaux.
- 5 En effet, le choix de la langue n'est pas qu'un paramètre instrumental dépendant des compétences linguistiques des locuteurs, mais s'inscrit de manière plus complexe dans les relations de pouvoir qui forment la trame de l'interaction – même si, en-dehors de la littérature en anthropologie linguistique ou en sociolinguistique, les problématiques liées au langage sont très souvent passées sous « silence » dans les travaux ethnographiques qui ne font pas des interrelations entre phénomènes langagiers et

sociopolitiques leur objet explicite (Gibb et Danero Iglesias, 2017). Outre l'homologie entre différences sociales et différences linguistiques (Bourdieu, 1982) – qui ne peut être réduite à un déterminisme, comme la sociolinguistique critique focalisée sur les pratiques langagières l'a montré (Boutet, 2016 ; Canut *et al.*, 2018) – la catégorie réifiée de langue est « un artefact idéologique doté d'un pouvoir considérable - elle fonctionne comme un ingrédient majeur du dispositif de gouvernementalité moderne » (Blommaert & Rampton, 2011, 4). Ainsi, en contexte multilingue, l'activité de traduction écrite ou orale (c'est-à-dire l'interprétation) recèle une « puissance d'appropriation et de réduction de l'altérité [qu'elle] a manifesté dans l'histoire des rencontres culturelles, qui sont aussi des rencontres de domination » (Samoyault, 2020 : 10).

- 6 L'interrogation des enjeux politiques liés aux processus de traduction et d'interprétation en contexte d'exil est une perspective de recherche encore émergente en France (Clappe, 2019 ; Galitzine-Loumpet & Saglio-Yatzimirsky, 2019, 2020 ; Pian, 2020), et notamment dans les lieux d'enfermement administratif des personnes étrangères, alors que ce sont des cadres évidemment multilingues marqués par l'asymétrie des acteurs en présence, et où les droits à l'interprétation sont fréquemment bafoués (Anafé, 2020). De ce point de vue, l'analyse des médiations informelles produites par des intermédiaires traduisants « proches » (ou jugés tels) des personnes enfermées dans un Centre de rétention administrative fait apparaître l'imbrication de ces phénomènes dans les rapports de pouvoir qui structurent cet espace (Tassin, 2022). Mais l'enfermement en zone d'attente est beaucoup plus bref, ce qui rend difficile l'établissement de liens personnels et la circulation de « tactiques susceptibles de déjouer les rouages de l'institution » (Tassin, 2022,) entre personnes privées de liberté ; et les bénévoles de l'Anafé partagent rarement compétence linguistique et expérience de l'exil avec les personnes maintenues. Les problématiques liées au langage en zone d'attente restent ainsi peu interrogées : seule une étude multisituée des enjeux communicationnels dans la procédure d'asile en France inclut dans son champ, en plus des entretiens à l'Ofpra et des audiences à la CNDA⁸, les entretiens d'admission au titre de l'asile menés par l'Ofpra dans la zone d'attente de Roissy (Gibb, 2019) – et se limite donc aux seules rencontres institutionnelles. À partir d'une ethnographie des pratiques d'interprétation en zone d'attente à travers mon intervention dans cet espace en tant que militant à l'Anafé, il s'agit donc d'interroger la part des pratiques langagières dans ma propre positionnalité de chercheur et de militant, et ainsi à éclairer au prisme des enjeux de langage et de traduction la position structurelle du/de la chercheur·se (Rosaldo, 1993) dans les relations de pouvoir qui se déploient en zone d'attente.

Des frontières en tension

- 7 Bénévole à l'Anafé depuis janvier 2021, je participe plusieurs fois par mois aux différentes actions d'intervention menées par l'association dans les zones d'attente : permanences juridiques dans la zone d'attente de Roissy (la Zapi 3⁹) ou par téléphone (pour les autres zones d'attente), visites d'aérogares, suivi des personnes libérées et des personnes placées en garde à vue au terme de leur maintien. L'affiliation associative est la condition de mon accès à la zone d'attente, mais aussi de l'observation des entretiens menés par la Mission de l'asile aux frontières de l'Ofpra qui visent à décider de l'admissibilité (ou non) des personnes sur le territoire au titre de l'asile¹⁰. En effet, selon

la liste définie par l'Ofpra, seule l'Anafé est en mesure de mandater des tiers associatifs accompagnant les personnes en demande d'asile lors de ces entretiens. Toutefois, je n'ai pas fait des permanences des occasions de mener des entretiens avec les personnes maintenues, afin d'éviter le risque de dévoiement extractiviste de l'ethnographie que pourrait favoriser ici le rapport inégalitaire d'assistance associative. De même, mes échanges avec les personnes sorties de zone d'attente (libérées, renvoyées, ou placées en garde à vue) n'ont eu lieu que dans le cadre des activités de suivi dédiées, qui ont fait apparaître non seulement la difficulté à joindre les personnes, mais aussi le refus d'une bonne partie d'entre elles de revenir sur leur expérience de la zone d'attente. De plus, dans le cadre de ma recherche doctorale – qui porte plus spécifiquement sur les phases d'instruction des demandes d'asile lors des rencontres institutionnelles sur le territoire (à l'Ofpra et à la CNDA) – j'ai échangé avec de nombreux·ses interprètes, dont certain·es interviennent en zone d'attente¹¹.

- 8 Ces approches forment une ethnographie des processus d'assignation linguistique et de traduction impliquant les personnes maintenues en zone d'attente. Or, aux ambiguïtés d'une recherche inscrite dans le rapport d'assistance associative à la frontière (Makaremi, 2008) s'ajoutent celles de la positionnalité militante (Opillard, 2019), en particulier la question de savoir si l'engagement militant précède ou non le travail de recherche. Ma recherche doctorale étant focalisée sur les phases d'instruction des demandes d'asile sur le territoire, ma présence en zone d'attente n'a pas été corrélée initialement à un objectif de recherche, et ne s'inscrit donc pas dans une telle succession linéaire.
- 9 Les « épistémologies politiques » qui structurent les politiques migratoires et les connaissances qui s'y attachent (Garelli et Tazzioli, 2013) incluent les idéologies linguistiques (Irvine et Gal, 2000) qui font des langues des entités discrètes et immanentes à des identités construites selon des catégories déterminantes sur le plan administratif, comme celle de nationalité. Elles doivent donc être questionnées. La logique de l'identification essentialisante des personnes à partir de leur origine – et du supposé « risque migratoire » afférent – joue en effet à plein dans les procédures à la frontière. Lors d'une visite en aéroport, des policiers m'ont expliqué qu'ils sollicitaient les interprètes en fonction des langues officielles du pays de la personne, celle-ci devant nécessairement comprendre une langue officielle de « son pays ». Pour justifier ce procédé, le capitaine de la PAF qui m'accompagnait a expliqué qu'il était impossible de répondre à toutes les demandes, et qu'un locuteur tchadien de la langue toupouri – glottonyme manifestement choisi pour créer un effet comique – comprendrait nécessairement le français ou l'arabe¹². Cette fiction sociolinguistique est diffuse, comme le montre le refus d'une juge des libertés et de la détention de solliciter un interprète en arabe à une audience au motif qu'un « ressortissant gambien » comprend forcément l'anglais¹³.
- 10 Or ces idéologies linguistiques monoglottes (Blommaert, 2009) sont susceptibles d'être reconduites dans le cadre de l'intervention militante, pour des raisons souvent pragmatiques face à l'urgence et à la difficulté à trouver des interprètes. Dès lors, mon propre usage des catégories et des ressources langagières en tant qu'intervenant de l'Anafé participe de ma positionnalité en zone d'attente.

Le langage, au centre des tensions

- 11 Le langage constitue une dimension majeure d'assujettissement – mais aussi de subjectivation – des personnes maintenues en zone d'attente. Elles y sont en effet soumises à une condition de « vulnérabilité linguistique » (Määttä *et al.*, 2020). Celle-ci ne relève pas des catégories de vulnérabilité reconnues par l'administration et intégrées dans le processus d'évaluation du bien-fondé de la demande de protection (Montvalon, 2018), mais d'une « disposition (qui) détermine quel type de connaissance est valorisé en tant que connaissance » (Määttä *et al.*, 2020, 48) dans ce cadre. La suspicion ou l'indifférence de la part des agents de la PAF face aux demandes ou protestations des personnes maintenues, fréquemment rapportées lors des permanences, en constituent des signes clairs. Cette vulnérabilité linguistique transparait aussi dans un phénomène spécifiquement lié au travail policier en zone d'attente : dans la logique d'identification d'un « risque migratoire », les policiers questionnent fréquemment des personnes originaires de certains pays sur les motifs de leur voyage en France. Dans le contexte anxiogène du poste de police en aérogare, des personnes souvent non francophones se retrouvent ainsi à « être forcées à dire qu'elles viennent pour travailler ou pour se prostituer », ainsi que plusieurs témoignages recueillis par des bénévoles de l'Anafé en ont fait état¹⁴.
- 12 Lors de certaines permanences téléphoniques où, depuis le siège de l'Anafé, des appels sont effectués pour contacter des personnes au hasard dans les couloirs de la Zapi 3, il est impossible de faire intervenir un interprète, et l'absence de langue de communication peut dans certains cas redoubler la distance créée par cette infrastructure sonore (Maréchal, 2022)¹⁵. C'est ce que montre la situation suivante :
- Je compose le numéro de plusieurs cabines, sans succès. Finalement, un combiné est décroché.*
Homme 1 : Allo ?
Moi : Bonjour (pas de réponse). Hello. Do you speak English sir ?
Homme 1 : No, Spanish
Moi : No English at all?
Homme 1 : No, Spanish. (Il passe le combiné à quelqu'un d'autre)
Homme 2 : Allo ?
Moi : Hello, do you speak English sir ?
Homme 2 : No English, Nepali
Moi : No English ?
*Homme 2 : Nepali. (Il raccroche)*¹⁶.
- 13 Locuteur du français, de l'anglais et de l'italien, je ne peux communiquer ni en espagnol, ni en népal, ce qui empêche la communication. À la distance créée par l'infrastructure sonore qui réduit le contact à l'audition d'un interlocuteur inconnu et invisible, se combine ainsi l'impasse linguistique. Or toutes deux renvoient à ma propre distance vis-à-vis des personnes maintenues en zone d'attente, et à la structuration d'un rapport d'assistance humanitaire par l'action associative, qui s'apparente presque ici à une action de démarchage¹⁷.
- 14 L'enjeu linguistique a très tôt figuré dans les réflexions sur la méthodologie du « terrain » ethnographique, notamment avec Malinowski, qui définit la maîtrise de la « langue indigène » comme un « instrument d'enquête » pour l'ethnographe (Malinowski, 1963)¹⁸. Mais en se démarquant d'une saisie structuro-fonctionnaliste de la langue comme moyen d'accès à une culture, et au-delà du critère de compétence, ce

sont les questions de l'apprentissage (ou de l'acquisition) de la langue et de ses usages que doit inclure l'analyse des relations entre le/la chercheur/se et les personnes rencontrées dans le cadre de sa recherche (Phipps, 2013). Une telle approche permet de saisir à quel point les pratiques langagières configurent les différentes positionnalités en zone d'attente. C'est ce que mettent en lumière mes échanges avec M. A., Mme. C. – enceinte de huit mois – et M., leur fils de trois ans. Originaires de deux États différents, M. A et Mme C. se sont rencontrés en Italie, où est né leur fils, et où ils vivent dans des conditions extrêmement difficiles. Lorsque je fais leur connaissance, ils ont déjà été reçus par d'autres bénévoles lors de permanences précédentes, qui ont noté dans leur fiche de suivi que M. A. parle un peu anglais mais que la communication avec lui dans cette langue est laborieuse – le couple ayant demandé l'intervention d'un interprète en « mandingue » lors des rencontres institutionnelles avec la PAF et l'Ofpra.

Je m'entretiens avec M. A., tandis qu'il traduit au fur et à mesure à sa compagne. Plus tard dans la journée, je croise Mme C. dans les couloirs de la Zapi ; alarmée, elle s'adresse à moi en italien – elle m'expliquera ensuite qu'elle a commencé à acquérir cette langue à son arrivée en Italie. Elle m'informe que M. A. est au poste de police au rez-de-chaussée du bâtiment. Son maintien en zone d'attente doit être prolongé alors qu'elle et l'enfant doivent être libérés ; Monsieur A. remonte un peu plus tard, et confirme l'information. Alors que l'autre bénévole et moi quittons le bureau à la fin de la permanence, nous entendons l'annonce de la police convoquant Mme C. et l'enfant au poste munis de leurs bagages, ce qui semble indiquer qu'ils vont être libérés. Nous descendons au poste pour tenter de faire obstacle à la séparation imminente de la famille ; en bas, un policier ouvre la porte et nous lui expliquons la situation en quelques mots. Il fait entrer le couple et l'enfant, puis nous claque la porte au nez. Restant derrière la porte, nous entendons un bref échange, puis l'enfant hurler ; en même temps, le haut-parleur du téléphone diffuse l'annonce d'un service d'interprétation par téléphone demandant de patienter. Nous attendons plusieurs minutes puis, impuissants, nous quittons la Zapi¹⁹.

- 15 Cette situation montre d'abord l'écart entre les langues et entre leurs modes d'acquisition : le répertoire langagier de M. A. et de Mme C. renvoie à une acquisition de l'anglais et de l'italien configurée respectivement par l'histoire coloniale et par le dispositif européen de répartition des demandeurs d'asile entre les États (selon le règlement dit Dublin). Mon répertoire langagier, en revanche, procède d'un apprentissage de ces langues dans le cadre scolaire et d'une socialisation universitaire et personnelle qui n'est pas contrainte par l'exil et le déplacement forcé. De plus, la gestion des langues en zone d'attente participe à l'essentialisation des personnes, puisqu'elle relève d'un « ordre national » imposant une idéologie linguistique monolithique et rigide (Blommaert, 2009), dont l'inadéquation avec les répertoires langagiers réels des personnes transparait à travers la confusion administrative entre le continuum linguistique générique (mandingue) et les langues (« malinké » et « madingo » [sic] inscrite sur les documents de refus d'entrée établis par la PAF pour M. A. et Mme C.²⁰.
- 16 Les ressources linguistiques acquises par Mme C. dans le contexte de son parcours migratoire deviennent ainsi une ressource dans ce contexte d'urgence. Mais la situation d'entretien avait occulté cette agencéité, en privilégiant le dialogue avec M. A. selon des critères de genre et de langue, que j'ai involontairement reconduits lors de ma rencontre avec le couple.

L'interprétation en tension

- 17 La zone d'attente est le lieu de multiples pratiques d'interprétation, puisqu'aux interventions d'interprètes prévues par le calendrier procédural s'ajoutent de nombreux événements d'interprétation au cours du maintien. Or ces événements d'interprétation dite *ad hoc* (car non professionnelle²¹) peuvent eux aussi être envisagés sous l'angle de leur indexicalité vis-à-vis du contexte de la zone d'attente, c'est-à-dire leur inscription et leurs rapports d'influence mutuelle avec celui-ci (Canut *et al.*, 2018). L'affiliation associative détermine ainsi une implication dans les relations de pouvoir et de langage en zone d'attente, comme le montre un événement rapporté par une chercheuse qui est sollicitée par des bénévoles de l'Anafé pour servir d'interprète en espagnol à plusieurs personnes souhaitant témoigner de violences subies lors d'une tentative de renvoi forcé.

Une fois qu'ils ont eu donné leur accord, la chercheuse s'est retrouvée dans une position inconfortable : aucun des bénévoles ne parlait espagnol et elle était donc la seule à pouvoir recueillir leurs témoignages. Toutefois, le mandat de Human Rights Watch (HRW) (auquel elle devait adhérer en tant que bénévole HRW), contrairement à celui de l'Anafé, excluait toute intervention dans des cas individuels. Intervenir signifiait donc outrepasser les limites. De plus, elle était consciente que son implication pouvait entraîner des relations tendues entre les autorités et HRW, sans compter qu'elle mettait en péril son propre accès (à la zone d'attente). (Maillet *et al.*, 2017, 941)

- 18 Dès lors, les pratiques d'interprétation *ad hoc* en zone d'attente posent la question de l'intervention : alors que les prestations d'interprètes professionnels sont définies par le calendrier procédural, les pratiques d'interprétation informelles remettent en question les positions dans les rapports de pouvoir au sein de cet environnement multilingue. Dès lors que l'ethnographie dépend d'une affiliation associative (ce qui semble être très largement le cas dans les recherches sur la zone d'attente), elles suscitent ainsi l'enjeu « d'outrepasser les limites ».
- 19 C'est ce que met en jeu le recours à des interprètes *ad hoc* dans le cadre de la permanence de l'Anafé. Les personnes qui interprètent dans ce cadre ne correspondent pas aux profils des interprètes associatifs bénévoles eux-mêmes « bénéficiaires » de l'action de l'association et ayant l'expérience du dispositif administratif, que des recherches récentes ont dégagés (Pian, 2017 ; Clappe, 2019) – notamment dans la perspective d'interroger les formes de dépendance liées à cette socialisation associative (Clappe, 2022). L'Anafé dispose d'une liste d'interprètes bénévoles qui acceptent d'être appelé·es ponctuellement, et qui pour la plupart ne sont pas bénévoles intervenant·es, et ne connaissent donc pas en détail les procédures en zone d'attente²². Mais il arrive par ailleurs, souvent par nécessité, que des personnes maintenues interprètent, ce qui soulève non seulement la question de leur compétence et de leur impartialité, mais aussi l'enjeu plus spécifique de la positionnalité de celui ou celle qui sollicite cette prestation dans le cadre de l'intervention militante.

Après que nous avons parlé de sa situation, M. H. propose de rester pour traduire entre le français et l'arabe algérien pour des personnes attendant leur tour devant la porte du bureau. J'accepte, et M.H. intervient lors de plusieurs entretiens successifs. À la fin, alors que je le remercie de son aide précieuse, il me dit sur le ton de la plaisanterie qu'au bout d'une semaine de cet exercice il pourra « travailler chez (n)ous ». Alors que je l'invite à informer toute autre personne qu'il croiserait en zone d'attente de la tenue de la permanence, il me demande, sur le même ton, si

ce faisant on va lui « mettre plein de + » en mimant le geste de tracer ce signe d'appréciation sur une feuille de papier²³.

- 20 La participation de M. H. à l'action d'intervention juridique de l'Anafé alors qu'il est lui-même maintenu en zone d'attente semble procéder d'un positionnement ambigu fondé sur l'assimilation de mon rôle à celui d'un décisionnaire administratif. La pratique d'interprétation relève en effet d'une dialectique d'assujettissement et de subjectivation spécifique qui passe par la distinction vis-à-vis des deux groupes en présence, ainsi que l'ont montré (notamment) des études du positionnement des interprètes dans des situations de violence extrême telles que l'expansion coloniale française en Afrique (Brunschwig, 1977 ; Van Den Avenne, 2017) ou les camps de concentration nazis (Wolf, 2013). La demande de M. H., même humoristique, d'intervention favorable sur son dossier administratif, questionne la position qu'il me prête dans l'écosystème administratif de la Zapi. De ce point de vue, l'hétérogénéité des compétences linguistiques, mais aussi la structuration de la communication multilingue sur un modèle institutionnel, révèlent et participent à la répartition des statuts administratifs. Elles peuvent dès lors être considérées comme des dimensions encore à explorer de la positionnalité ethnographique.

Conclusion

- 21 Si le langage est trop souvent appréhendé comme un épiphénomène par la recherche anthropologique (Heller, 2017), il apparaît pourtant comme une dimension d'autant plus cruciale dans une analyse de la réflexivité en zone d'attente qu'il s'agit d'un environnement multilingue. Dès lors, outre l'insertion dans le champ institutionnel via l'action associative et les difficultés à la fois éthiques et pratiques liés à la présence dans un espace frontalier occulté, l'analyse de la présence sur le « terrain » doit prendre en compte les enjeux langagiers. Les écarts linguistiques, comme la hiérarchie politique et administrative des langues le montre, participent de la consubstantialité des rapports sociaux qui sont en jeu entre les personnes maintenues rencontrées et le chercheur·se. Mais surtout, les pratiques langagières étant dans un rapport d'influence mutuelle avec leur contexte, l'analyse de la positionnalité au prisme du langage fait apparaître de nouvelles dimensions et de possibles réagencement de ces tensions.

BIBLIOGRAPHIE

Anafé (2016) *Voyage au centre des zones d'attente*.

Anafé (2020) *Refuser l'enfermement. Critique des logiques et pratiques dans les zones d'attente. Rapport d'observations 2018-2019*.

Benjamin, Cassiopée ; Cosaque, Catherine Carmen ; Lapointe, Dominic (2019) *La positionnalité et la recherche critique : Diversité de construction d'un même objet et émergence de la critique*, in

- Hélène Bélanger et Dominic Lapointe (Eds.), *Perspectives critiques et analyse territoriale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Blommaert, Jan (2009) Language, Asylum, and the National Order, *Current Anthropology*, vol. 50, n° 4, pp. 415-441.
- Blommaert, Jan; Rampton, Ben (2011) Language and Superdiversity. *Diversities*, vol. 13, n° 2, 22.
- Bourdieu, Pierre (1982) *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- Boutet, Josiane (2016) *Le pouvoir des mots*, Paris, La Dispute.
- Broqua, Christophe (2009), L'ethnographie comme engagement : Enquêter en terrain militant, *Genèses*, vol. 75, n° 2, pp. 109-124.
- Brunschwig, Henri (1977) Interprètes indigènes pendant la période d'expansion française en Afrique noire (1871-1914), *Proceedings of the Meeting of the French Colonial Historical Society*, vol. 2, pp. 1-15.
- Canut, Cécile ; Danos, Félix ; Him-Aquilli, Manon ; Panis, Caroline (2018) *Le langage, une pratique sociale. Éléments d'une sociolinguistique politique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Canut, Cécile ; Pian, Anaik (2017) Éditorial, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 2-3.
- Clappe, Maureen (2019) Interpréter les récits de demande d'asile : Une perspective légitimiste et militante du statut de réfugié, *Lien social et Politiques*, vol. 83, pp. 167-183.
- Clappe, Maureen (2021) S'engager bénévolement pour les papiers. La mise au travail associatif des interprètes de l'asile, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1-2, pp. 163-184.
- D'Halluin-Mabillot, Estelle (2012) *Les épreuves de l'asile. De la politique du soupçon à la reconnaissance des réfugiés*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Dorlin, Elsa (2022) Race contre classe ? *Pouvoirs*, vol. 181, n° 2, pp. 5-19.
- Fassin, Didier (2008) Introduction. L'inquiétude ethnographique, in Alban Bensa et Didier Fassin (Eds.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, pp. 7-15.
- Galitzine-Loumpet, Alexandra ; Saglio-Yatzimirsky, Marie-Caroline (2019) Enjeux de langues et conjonctures en situation migratoire, in Arnaud Castelain (Éd.), *Traduction et migration : Enjeux éthiques et techniques*, Paris Presses de l'Inalco.
- Galitzine-Loumpet, Alexandra ; Saglio-Yatzimirsky, Marie-Caroline (2020) Traduire l'exil : L'enjeu central des langues, *Plein droit*, vol. 124, n° 1, pp. 3-8.
- Garelli, Glenda; Tazzioli, Martina (2013) Migration discipline hijacked : Distances and interruptions of a research militancy, *Postcolonial Studies*, vol. 16, n° 3, pp. 299-308.
- Gibb, Robert (2019) Communicative Practices and Contexts of Interaction in the Refugee Status Determination Process in France, in Nick Gill et Anthony Good (Éds.), *Asylum Determination in Europe : Ethnographic Perspectives*, Springer International Publishing, pp. 155-174.
- Gibb, Robert; Danero Iglesias, Julien (2017) Breaking the silence (again) : On language learning and levels of fluency in ethnographic research, *The Sociological Review*, vol. 65, n° 1, pp. 134-149.
- Hamidi, Camille (2017) Associations, politisation et action publique, in Olivier Fillieule, Florence Haegel, Camille Hamidi, Vincent Tiberj (Éds.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 347-370.

- Heller, Monica (2017) Dr. Esperanto, or Anthropology as Alternative Worlds, *American Anthropologist*, vol. 119, n° 1, pp. 12-22.
- Irvine, Judith; Gal, Suzanne (2000) Language ideology and linguistic differentiation, in Paul Kroskrity (Éd.), *Regimes of language : Ideologies, politics, and identities*, Santa Fe, School of American Research Press.
- Israël, Liora (2003) Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI, *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 16, n° 62, pp. 115-143.
- Määttä, Simo ; Puumala, Eeva ; Ylikomi, Riitta (2020) Linguistic, psychological and epistemic vulnerability in asylum procedures : An interdisciplinary approach, *Discourse Studies*, vol. 3, n° 1, pp. 46-66.
- Maillet, Pauline (2020) *Nowhere countries : Exclusion of non-citizens from rights through extra-territoriality at home*, Boston, Brill.
- Maillet, Pauline; Mountz, Alison; Williams, Keegan (2017) Researching migration and enforcement in obscured places : Practical, ethical and methodological challenges to fieldwork, *Social & Cultural Geography*, vol. 18, n° 7, pp. 927-950.
- Makaremi, Chowra (2008) Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières. in Alban Bensa et Didier Fassin (Eds.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, pp. 165-183.
- Malinowski, Bronislaw (1963 [1922]) *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard.
- Maréchal, Maxime (2022) Voix aériennes. Pratiques d'interprétation en instance dans la zone d'attente de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, *antiAtlas Journal*, n° 5.
- Mohia, Nadia (2008) Bronislaw Malinowski : Journal d'ethnologue, in Nadia Mohia (Dir.) *L'expérience de terrain. Pour une approche relationnelle dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, pp. 37-95.
- Montvalon (de), Prune (2018) Sous condition « d'émancipation active » : Le droit d'asile des prostituées nigérianes victimes de traite des êtres humains, *Droit et société*, vol. 99, n° 2, pp. 375-392.
- OFPRA. (2022). *Rapport d'activité 2021*.
- Opillard, Florian (2019) Entrer en terrain (en) militant. *Carnets de géographes*, n° 12.
- Phipps, Alison (2013) Linguistic incompetence : Giving an account of researching multilingually. *International Journal of Applied Linguistics*, vol. 23, n° 3, pp. 329-341.
- Pian, Anaik (2017) Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers. Temporalités biographiques et institutionnelles. *Sociologie*, vol. 8, n° 4, pp. 351-368.
- Pian, Anaik (2020) L'interprétariat à la Cour nationale du droit d'asile, *Terrains & travaux*, vol. 36/37, n° 1, pp. 137-158.
- Rosaldo, Renato (1993) *Culture & truth : The remaking of social analysis: with a new introduction*, Boston, Beacon Press.
- Samoyault, Tiphaine (2020) *Traduction et violence*, Paris, Seuil.
- Tassin, Louise (2022) Le (non-)recours à la traduction en rétention. Blocages institutionnels et médiations informelles dans les lieux d'enfermement pour étrangers, in Alexandra Galitzine-

Loumpet et Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky (Eds.), *Lingua (non) grata : Langues, violences et résistances dans les espaces de la migration*, Paris, Presses de l'Inalco, pp. 189-221.

Van Den Avenne, Cécile (2017) *De la bouche même des indigènes : Échanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire.

Viveros Vigoya, Mara (2018) *Les couleurs de la masculinité. Expériences intersectionnelles et pratiques de pouvoir en Amérique latine*, Paris, La Découverte.

NOTES

1. Carnet d'observations, zone d'attente de Roissy (Zapi 3), permanence du 03/11/2021.
2. Il y a une centaine de zones d'attente en France, dans les gares routières, les ports ou les aéroports. Depuis 2003 (et des lois ultérieures), il peut également y avoir des zones d'attente temporaires qui constituent autant de bulles extraterritoriales. La durée du maintien est de 26 jours maximum.
3. Autant de termes administratifs employés quotidiennement par les policiers de la Police aux Frontières (PAF), qui produisent une euphémisation de la violence : la personne devient un ou une « inad », le renvoi forcé (parfois contraint) est résumé par « bien réacheminé à... », et l'enfermement est présenté comme un simple « maintien ».
4. Notamment pour les personnes en demande d'asile et mineures non accompagnées, qui risquent de ne pas être reconnues comme telles et de ne pas bénéficier des garanties juridiques prévues par le *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* (Ceseda) pour les personnes étrangères présentes sur le territoire.
5. Notamment l'externalisation du contrôle frontalier à des pays voisins de l'Union européenne, les politiques de délivrance des visas, la participation des transporteurs aériens aux contrôles sous la menace d'amendes, etc.
6. Ceseda, art. R343-19.
7. L'Anafé est une association créée en 1989 qui agit en faveur des droits des étrangers qui se trouvent ou se sont trouvés en difficulté aux frontières ou en zone d'attente. Revendiquant son refus de financements étatiques comme gage d'indépendance, l'association a signé en 2004 une convention avec le ministère de l'Intérieur pour tenir une permanence d'assistance juridique régulière dans une chambre de la zone d'attente de Roissy.
8. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides est l'établissement public administratif qui instruit les demandes d'asile ; et la Cour nationale du droit d'asile, la juridiction administrative d'appel aux décisions de l'Office.
9. Zone d'attente pour personnes en instance 3. Cet acronyme est couramment utilisé pour désigner le bâtiment spécialement construit en 2001 pour héberger les personnes déclarées « inadmissibles » à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.
10. Ces entretiens aboutissent dans la majorité des cas à des décisions négatives : en 2021, le taux d'avis positifs a été de 39,2%. 82,9% des entretiens ont été réalisés « avec le concours d'un interprète » (Ofpra, 2022).
11. En particulier lors d'une série d'entretien effectuée entre mars et novembre 2021. Un prestataire de services d'interprétation titulaire de marchés publics de la PAF pour l'aéroport de Roissy a refusé de me mettre en relation avec les interprètes qu'il emploie afin, selon ses termes, de respecter son « devoir de réserve ».
12. Visite d'aérogare, 15/06/2021.
13. Permanence du 20/06/2022.

14. Pour ce témoignage, attribué à une personne nommée Daniela en 2019, voir (Anafé, 2020). Pour des témoignages allant dans le même sens, voir ce même rapport, p. 45, ou encore (Anafé, 2016).
15. Des rangées de téléphone sont installées dans le bâtiment de la Zapi 3. Les personnes maintenues peuvent, avec une carte téléphonique, contacter des correspondants extérieurs, et il est possible d'appeler un poste en particulier.
16. Carnet d'observations, permanence téléphonique, 15/12/2021.
17. Certains avocats utilisent le même procédé afin de proposer leurs services – rarement *pro bono* – aux personnes maintenues en Zapi 3.
18. Soulignons que le *Journal d'ethnologue* de Malinowski, publication posthume qui décrit ses sentiments au fil de son expérience de terrain, est rédigé en polonais et non en anglais, langue de l'écriture ethnographique. Cet écart, s'il a pu être interprété comme le signe d'un refoulement culturel (Mohia, 2008), révèle en tout cas l'enjeu langagier dans la subjectivité et donc la positionnalité de l'ethnologue.
19. Permanence en Zapi 3, 24/02/2021.
20. La langue d'interprétation initialement indiquée est le malinké, mais a ensuite été barrée par l'agent de police et remplacée par la mention manuscrite « madingo » (*sic*). Accolée au nom et à la signature de l'interprète qui a été sollicité par téléphone, apparaît l'indication manuscrite « en mandingue ».
21. La distinction entre interprètes professionnels et non professionnels fait l'objet de discussions dans les *Interpreting studies*. Dans le cas présent, la distinction recouvre surtout le statut du demandeur de la prestation et le caractère payant ou non de celle-ci : les interprètes intervenant sur demande des institutions et recevant une rémunération sont considérés comme professionnels, les autres comme bénévoles ou *ad hoc*.
22. Discussion avec une salariée de l'Anafé, 25/08/2021.
23. Carnet d'observations, permanence en Zapi du 01/03/2021.
-

RÉSUMÉS

L'article propose une analyse de la positionnalité ethnographique dans le contexte multilingue de la zone d'attente focalisée sur les enjeux langagiers qui y sont saillants. À partir d'une ethnographie menée en tant que militant d'une association de soutien juridique pour les personnes enfermées dans cet espace extra-territorial, il s'agit de questionner l'usage des langues et le recours à différentes formes d'interprétation linguistique comme autant de catalyseurs de la perpétuation ou de la remise en question des rapports de pouvoir structurés par l'institution. Alors qu'elle n'est que très rarement interrogée dans cette perspective, l'ambiguïté de l'action associative vis-à-vis de l'ordre administratif se traduit en effet sur le plan langagier, et appelle à une analyse de la positionnalité de l'ethnologue au prisme des rapports conjointement politiques et langagiers dans lesquels il ou elle est impliquée.

INDEX

Mots-clés : zone d'attente, positionnalité, pratiques langagières, interprétation

AUTEUR

MAXIME MARÉCHAL

Doctorant en sociolinguistique, Université Paris Cité.

CIFRE avec l'association ISM Interprétariat.

Affilié à l'Institut Convergences Migrations.

maxime.marechal1@etu.u-paris.fr